

## CORRIGENDUM N°1

**Référence de publication :** GIN21001-10021

**Marché de services relatif à « l'appui à la réalisation de la cartographie des territoires villageois des 18 localités pilotes de l'Intervention Economie Verte. »**

**Lieu d'exécution : Kindia**

**Objet :** Correctif au cahier spécial des charges GIN21001-10021

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé/complété comme suit : **(les changements sont repris en gras et en surbrillance jaune)**

### **5.6 Calendrier, période et durée**

**Lire :**

<b>Mobilisation des experts</b>		<b>h/j</b>								
Expert en aménagement du territoire	terrain	23	1	6	0	7	7	2	0	0
	bureau	24	4	0	7	0	0	5	7	1
Expert en SIG	terrain	6	1	0	0	5	0	0	0	0
	bureau	21	4	0	7	0	0	5	5	0
Personnel d'appui	terrain	23	1	6	0	7	7	2	0	0
	bureau	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Guides locaux	terrain	12	0	6	0	3	2	1	0	0
	bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**NB :**

***-Personnel d'appui : Les 26 h/j (23 h/j terrain + 3 h/j bureau) représentent la mobilisation d'une personne .***

***-Guides locaux : 12 h/j (12 h/j terrain) représentent la mobilisation d'un guide local.***

**Au lieu de :**

## **5.6 Calendrier, période et durée**

<b>Mobilisation des experts</b>		<b>h/j</b>								
Expert en aménagement du territoire	terrain	23	1	6	0	7	7	2	0	
	bureau	24	4	0	7	0	0	5	7	1
Expert en SIG	terrain	6	1	0	0	5	0	0	0	0
	bureau	21	4	0	7	0	0	5	5	0
18 Personnes d'appuis	terrain	23	1	6	0	7	7	2	0	0
	bureau	3	3	0	0	0	0	0	0	0
18 Guides locaux	terrain	12	0	6	0	3	2	1	0	0
	bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## **5.7 Composition de l'équipe et profil des Expert.es (Critères de sélection)**

**Lire :**

Le consultant devra fournir le personnel répondant aux qualifications clés requises suivantes :

- **Profil 1 : Un.e Expert.e en Aménagement du territoire (Chef.fe de mission)**
  - minimum BAC + 4 dans les domaines suivants : aménagement du territoire, géographie, environnement ou sciences sociales;
  - ayant au moins 3 ans d'expérience dans la conduite de processus participatif de cartographie en milieu villageois;
  - ayant au moins une expérience en aménagement de territoires villageois en Afrique de l'ouest;
  - une maîtrise des logiciels cartographiques sera un plus.
- **Profil 2 : Un.e Expert.e en système d'information géographique**
  - minimum BAC + 4 en système d'information géographique ou en géomatique ;
  - ayant au moins 3 ans d'expérience dans la production de cartes d'occupation et d'utilisation du sol;
  - ayant une bonne connaissance des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles et en planification territoriale;
  - ayant au moins une expérience en Afrique dans le domaine de production cartes géographiques.

**Outre les 2 Experts ci-dessus, une équipe support sera constituée d'au moins 9 binômes donc 18 personnes avec un niveau minimum de BAC+3 dans l'un des domaines suivants : sociologie, développement communautaire ou en géographie. Ces personnes doivent avoir une bonne connaissance de la Région de Kindia et y avoir réalisé des enquêtes orientées sur les populations. Un guide local dans chaque village sera également mobilisé pour les toutes les visites de terrain.**

**N.B. :**

**-Le personnel d'appui constitué de 18 personnes interviendra pour l'ensemble des étapes des phases 2 et 3 dans chacun des villages respectifs.**

**- Quant aux guides locaux, ils seront mobilisés pour leur connaissance du village et appuieront les experts et le personnel d'appui dans le parcours guidé d'identification des limites territoriales villageoises de la phase 2 et dans la vérification terrain lors de la phase 3.**

**Au lieu de :**

**5.8Composition de l'équipe et profil des Expert.es (Critères de sélection)**

Le consultant devra fournir le personnel répondant aux qualifications clés requises suivantes :

- **Profil 1 : Un.e Expert.e en Aménagement du territoire (Chef.fe de mission)**
  - minimum BAC + 4 dans les domaines suivants : aménagement du territoire, géographie, environnement ou sciences sociales;
  - ayant au moins 3 ans d'expérience dans la conduite de processus participatif de cartographie en milieu villageois;
  - ayant au moins une expérience en aménagement de territoires villageois en Afrique de l'ouest;
  - une maîtrise des logiciels cartographiques sera un plus.
- **Profil 2 : Un.e Expert.e en système d'information géographique**
  - minimum BAC + 4 en système d'information géographique ou en géomatique ;
  - ayant au moins 3 ans d'expérience dans la production de cartes d'occupation et d'utilisation du sol;
  - ayant une bonne connaissance des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles et en planification territoriale;
  - ayant au moins une expérience en Afrique dans le domaine de production cartes géographiques.

**Outre les 2 Experts ci-dessus, une équipe support sera constituée d'au moins 9 binômes donc 18 personnes avec un niveau minimum de BAC+3 dans l'un des domaines suivants : sociologie, développement communautaire ou en géographie. Ces personnes doivent avoir une bonne connaissance de la Région de Kindia et y avoir réalisé des enquêtes orientées sur les populations. Un guide local dans chaque village sera également mobilisé pour les toutes les visites de terrain.**

## 6.11 Offre financière

### Lire :

Experts Mobilisés	Quantité homme-jour (indicatif)	Prix unitaire homme-jour (€)	Prix total (€)
Expert en aménagement du territoire	47		
Expert en SIG	27		
<b>Personnel d'appui</b>	<b>468</b>		
<b>Guides locaux</b>	<b>216</b>		
<b>TOTAL</b>			

Le coût homme-jour comprend tous les coûts comme repris au **paragraphe 3.4.3.1** à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

**NB. : La quantité homme-jour du personnel d'appui correspond à :  $26 \text{ h/j} \times 18 = 468 \text{ h/j}$ .**

**La quantité homme-jour des guides locaux correspond à :  $12 \text{ h/j} \times 18 = 216 \text{ h/j}$ .**

**Remarque importante :** La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée). Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière. Cependant si le soumissionnaire a son siège social dans un pays qui a conclu une convention spécifique avec la Guinée et qui permet à ce soumissionnaire de bénéficier d'un taux réduit ou d'une exonération totale concernant la retenue à la source, il devra alors fournir la preuve de ce taux réduit ou de cette exonération, afin que la retenue à la source soit appliquée conformément aux dispositions de la convention.

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

**Au lieu de :**

### **6.11 Offre financière**

<b>Experts Mobilisés</b>	<b>Quantité homme-jour par expert (indicatif)</b>	<b>Prix unitaire homme-jour (€)</b>	<b>Prix total (€)</b>
Expert en aménagement du territoire	47		
Expert en SIG	27		
<b>TOTAL</b>			

Le coût homme-jour comprend tous les coûts comme repris au **paragraphe 3.4.3.1** à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

***Remarque importante :*** La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée). Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière. Cependant si le soumissionnaire a son siège social dans un pays qui a conclu une convention spécifique avec la Guinée et qui permet à ce soumissionnaire de bénéficier d'un taux réduit ou d'une exonération totale concernant la retenue à la source, il devra alors fournir la preuve de ce taux réduit ou de cette exonération, afin que la retenue à la source soit appliquée conformément aux dispositions de la convention.

Fait à ..... le .....

Signature manuscrite originale / nom du représentant du soumissionnaire

## 7. Instructions générales pour l'introduction des offres

### **Lire :**

Les instructions générales pour l'introduction des offres sont accessibles à partir du lien suivant :

[Instructions générales pour l'introduction des offres CSC GIN21001-10021.docx \(sharepoint.com\)](#)

### **Au lieu de :**

Les instructions générales pour l'introduction des offres sont accessibles à partir du lien suivant :

[https://enabelbe-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/saliou/\\_balde\\_enabel\\_be/Ec0RZMrt6zpArShr4ArmLqQBnO2Q-CgxiSEs2vqQ6Y1tfA?e=ieQg8k](https://enabelbe-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/saliou/_balde_enabel_be/Ec0RZMrt6zpArShr4ArmLqQBnO2Q-CgxiSEs2vqQ6Y1tfA?e=ieQg8k)

**Tous les autres termes et conditions du Cahier Spécial des Charges demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du Cahier Spécial des Charges.**